



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 janvier 2014

Délibération n° 2014-02
Nomination d'un vice-président

Vu le décret 2013-295 du 8 avril 2013, modifiant le décret 2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur en sa version n°7, et en particulier l'article 3,

Vu la délibération 2013-09 du conseil d'administration du 27 mai 2013, désignant les vice-présidents de l'UEB,

Exposé des motifs :

Suite au départ du vice-président Recherche de l'UEB, il a été proposé la candidature d'Yvan LAGADEUC de l'Université de Rennes 1 au conseil scientifique de l'UEB du 29 novembre 2013.

Délibération :

Le président Pascal Olivard propose l'élection du vice-président Recherche :

Yvan LAGADEUC.

Cette vice-présidence prend effet au 1^{er} janvier et il conviendra de matérialiser cette décision par une convention de mise à disposition.

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur cette proposition.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 29	Refus de participer au vote :
	Pour : 26
	Contre : 0
	Abstention : 0
	Blanc : 3

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant
Transmis au recteur Chancelier des universités le :